

## Tarifs 2011<sup>1</sup>

|                                                                                  |              |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| frais de dossier<br>(payable une seule fois à la première inscription)           | 18 €         |
| droit individuel de base<br>(payable à chaque année universitaire d'inscription) | 100 €        |
| droit d'accès aux UE                                                             |              |
| - demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) <sup>2</sup>                                   | 5 € / ECTS   |
| - demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) <sup>3</sup>                                   | 25 € / ECTS  |
| - individuel payant                                                              | 55 € / ECTS  |
| - salarié pris en charge                                                         | 125 € / ECTS |
| validation des acquis <sup>4</sup>                                               |              |
| - VAE                                                                            | 1 200 €      |
| - VAP85                                                                          | 520 €        |
| - VES                                                                            | 300 €        |

<sup>1</sup> tarifs révisibles annuellement après approbation du CA

<sup>2</sup> vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories

1 à 4

<sup>3</sup> vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional

<sup>4</sup> demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers

Pour plus d'informations, visitez le site de l'Institut de la Construction et de l'Habitat

<http://www.ichplus.com>



### Centres Cnam à la Réunion

#### Centre régional du Cnam de La Réunion

18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT  
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27

[info@cnam.re](mailto:info@cnam.re)

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

#### Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY

[slatchoumy@cnam.re](mailto:slatchoumy@cnam.re) - 0692. 69 02 36

18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS

tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46

permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

#### Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY

[fkeraldy@cnam.re](mailto:fkeraldy@cnam.re)

1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOIT

permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

## Renseignements et inscriptions

### INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions : **30 septembre 2011**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site [www.cnam.re](http://www.cnam.re) en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à [info@cnam.re](mailto:info@cnam.re)

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

### RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

## Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re)) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

**Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Pour en savoir plus, consultez notre site [www.cnam.re](http://www.cnam.re)



le cnam



## DIPLOME D'ETABLISSEMENT

DIE09 2 - code NSF : 120

**Spécialiste des techniques juridiques et économiques de l'immobilier spécialité Promotion et construction (550 heures)**

Diplôme d'établissemen Bac + 3 avec **70 crédits ECTS**

A été enregistrée au RNCP jusqu'au 14 janvier 2009.



## Métiers de l'immobilier

## spécialité Promotion et construction

Se spécialiser dans la promotion et la construction immobilière.

## Calendrier<sup>1</sup>

Date limite d'inscription : 30 septembre 2011

#### Début des cours :

lundi 19 septembre 2011

(réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

Interruption des cours : du 19 décembre

2011 au 6 janvier 2012 inclus

Reprise des cours : 9 janvier 2012

#### Cycle préparatoire

- Enseignements : du 19 septembre 2011 au 23 mars 2012
- Révisions : semaine du 26 mars 2012
- Examens 1<sup>ère</sup> session :  
écrits : semaine du 2 avril 2012  
oraux : semaine du 16 avril 2012
- Examens 2<sup>ème</sup> session :  
écrits : semaine du 7 mai 2012  
oraux : semaine du 14 mai 2012

#### Cycle de spécialisation

- Enseignements : du 19 septembre 2011 au 15 juin 2012
- Révisions : semaine du 18 juin 2012
- Examens 1<sup>ère</sup> session :  
écrits : semaine du 25 juin 2012  
oraux : semaine du 2 juillet 2012
- Examens 2<sup>ème</sup> session :  
écrits : semaine du 20 août 2012  
oraux : semaine du 27 août 2012

<sup>1</sup> A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

## Objectifs

Apporter une formation de haut niveau pour une mise en application immédiate des compétences sur les aspects juridiques, économiques, administratifs, financiers et comptables dans le domaine de la construction et de l'habitation.

## Public et pré-requis

- Demandeurs d'emploi.
- Personnes désirant parfaire un enseignement technique préalable : architectes, ingénieurs et techniciens de la construction, cadres des entreprises, des travaux immobiliers, experts immobiliers, personnels des sociétés de construction ou de gestion.
- Personnes se destinant aux professions mettant en œuvre l'économie et le droit de la construction et de l'habitation : promoteurs, administrateurs d'immeuble, agents immobiliers, administrateurs de l'Etat et des Collectivités locales placés à la tête de service de construction d'urbanisme ou de gestion immobilière, cadres des sociétés d'économie mixte, assureurs, ...
- Juristes de formation et membres des professions juridiques et judiciaires (notaires, avocats, magistrats, etc.) désirant se spécialiser en droit de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier.

## Conditions d'accès

- Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- OU trois années d'activité professionnelle de niveau cadre. Cette qualification personnelle est appréciée par le directeur national (adresser une lettre de motivation manuscrite accompagnée des pièces justificatives telles qu'une attestation de l'employeur et une fiche de poste) ;
- Pour le cours d'Initiation aux études juridiques (DRM001), sont dispensés les titulaires d'une Capacité en Droit, d'un DEUG, d'une Licence en Droit ou plus ;
- Pour le cours d'Introduction au Droit de la propriété immobilière (DRM002), sont dispensés les titulaires d'une Licence en Droit ou plus ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES - (5 UE maximum). Le jury de validation est un jury local.

## Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re)

| semestre                                                           | Intitulé de l'UE                                                | Code   | ECTS | Modalité |    |  |  |    |    |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------|------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cycle préparatoire</b>                                          |                                                                 |        |      |          |                                                                                       |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |
| sem. 1                                                             | Initiation aux études juridiques                                | DRM001 | 8    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Introduction au droit de la propriété immobilière               | DRM002 | 8    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Méthodes et techniques juridiques <sup>1</sup>                  | MTH001 | -    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Cycle de spécialisation (matière OBLIGATOIRES)</b>              |                                                                 |        |      |          |                                                                                       |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |
| UE annuelles                                                       | Urbanisme et aménagement                                        | DRM101 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Financement immobilier                                          | DRM102 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Marchés et contrats de travaux                                  | DRM103 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Droit de la promotion et des société immobilières               | DRM104 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Fiscalité immobilière                                           | DRM107 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Responsabilité et assurance des constructeurs                   | DRM115 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
| <b>Cycle de spécialisation (matière OPTIONNELLES) <sup>3</sup></b> |                                                                 |        |      |          |                                                                                       |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |
| UE annuelles                                                       | Droit des baux                                                  | DRM105 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Copropriété des immeubles bâtis et administration des immeubles | DRM106 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Droit du logement social                                        | DRM110 | 6    | cours    |    |                                                                                     |                                                                                     |    |    |
|                                                                    | Contrats de vente d'immeubles                                   | DRM113 | 6    | cours    |  |                                                                                     |                                                                                     |  |  |
|                                                                    | Comptabilité immobilière                                        | DRM116 | 6    | cours    |  |                                                                                     |                                                                                     |  |  |
|                                                                    | Immobilier d'entreprise <sup>2</sup>                            | US1401 | 6    | cours    |  |                                                                                     |                                                                                     |  |  |
|                                                                    | Statut et déontologie des professions immobilières <sup>2</sup> | US1402 |      | cours    |  |                                                                                     |                                                                                     |  |  |

 : cours du soir en présentiel -  : cours en journée en présentiel -  : enseignement ouvert à distance -  : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme *Plei@d* -  : examen (épreuve sur table) -  : examen (dossier à rendre) -  : examen (présentation orale)

<sup>1</sup> 30 heures étalées sur l'année. Ce module est obligatoire pour les élèves qui s'inscrivent au cycle préparatoire et facultatif pour les élèves qui en sont dispensés (cf. conditions d'accès page 1).

<sup>2</sup> L'ensemble de ces deux modules constitue une UE de 6 crédits ECTS. Afin d'obtenir ces 6 crédits, l'auditeur doit avoir simultanément une moyenne de 20/40 aux épreuves écrites et orales d'une même session à chacun de ces modules.

<sup>3</sup> Choisir 3 unités d'enseignement dans le bloc des UE optionnelles (en plus des 6 UE obligatoires hors cycle préparatoire).

### IMPORTANT

La réussite à l'examen sanctionnant le cycle préparatoire constitue une condition obligatoire pour l'accès aux examens du cycle de spécialisation. Il est toutefois possible de s'inscrire à d'autres cours dès le début de l'année sauf pour les bacheliers qui n'ont pas d'expérience professionnelle.

### CONSEILS POUR ORGANISER VOTRE FORMATION

- Il est vivement conseillé d'étaler la formation sur deux ans en donnant la priorité, lors de la première année, aux matières obligatoires ;
- Les bacheliers qui n'ont pas d'expérience professionnelle dans le domaine de l'immobilier ne peuvent s'inscrire qu'au cycle préparatoire ;
- Il est déconseillé de suivre la même année l'UE fiscalité immobilière DRM107 et l'UE urbanisme et environnement DRM101.

## Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE de la **Certification professionnelle II Spécialiste des techniques juridiques et économiques**, le diplôme leur sera délivré s'ils sont reçus à 9 UE dont impérativement aux UE obligatoires (voir Examens).

Les élèves admis à recevoir leur diplôme dans une filière devront remplir un imprimé de demande de diplôme disponible au centre régional et y joindre toutes les attestations de réussite obtenues.

## Les + de la formation

- une certification professionnelle en 2 ans validant un niveau Bac+4 accessible à Bac ;
- une spécialisation professionnelle reconnue ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un confort d'apprentissage avec Plei@d.

## Equipe pédagogique

### DIRECTION NATIONALE

Le diplôme est placé sous la responsabilité de :

**Alain BECHADE,**

Directeur national, Docteur en droit

### DIRECTION REGIONALE

**Amand BENARD,**

Directeur du centre régional de La Réunion

**Serge FARNOCCHIA,**

Responsable pédagogique, Docteur en droit

### ENSEIGNANTS

**François BUCHET,**

Conseiller juridique

**Jean-Jacques LOUIS,**

Président du tribunal administratif

**Jean-Michel FRUTEAU DE LACLOS,**

Conseiller juridique

**Aude BOUQUET,**

Inspectrice des impôts

**Pascal FOUQUE,**

Juriste

**Vincent BAILLIF,**

Juriste

**Thomas DAUBIGNEY,**

Directeur d'agence immobilière

**François RETALI,**

Consultant

**Imrane OMARJEE,**

Notaire associé

**Jean-Fabrice ABRIEL,**

Inspecteur des impôts

**Laurent SCHALBAR,**

Chef de projet en développement économique

**Chantal BOURCIER,**

Directrice d'agence immobilière

## Déroulement de la formation

Les cours se déroulent en présentiel du lundi au vendredi de 17h à 21h () et le samedi matin pour certaines UE à raison de 2 heures par séance.

La présence aux regroupements est **obligatoire** sauf absences justifiées auprès du service de la scolarité. Au-delà de 3 absences non justifiées, l'élève ne sera pas autorisé à ses présenter aux examens de fin d'année.

Les séances de regroupement seront accessibles sur la plateforme de télé-enseignement du Cnam *Plei@d*. **Attention, l'accès et la consultation en ligne sur Plei@d des vidéos ne vous dispense en aucune manière de la présence obligatoire aux regroupements.**

Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine.

Les cours se déroulent au centre régional du Port :

18, rue Claude Chappe - ZAC 2000

Ils peuvent être suivis par visioconférence depuis le centre d'enseignement de Saint-Louis (compte comme 1 présence le cas échéant).

Le planning est consultable sur site [www.cnam.re](http://www.cnam.re) en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

## Examens

Les examens sont programmés à la fin du premier semestre pour les UE du cycle préparatoire (DRM001 et DRM002) ainsi qu'à la fin du second semestre pour les UE du cycle de spécialisation. Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE. Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

### Cycle préparatoire

- Pour chaque session et par matière (sauf Méthodes et techniques juridiques MTH001), les candidats doivent passer obligatoirement une épreuve écrite de 3 heures notée sur 20 () et une épreuve orale notée sur 20 (). S'ils ne se présentent pas à l'une des deux épreuves, ils perdent le bénéfice de la session.
- Sont reçus dans une matière les candidats ayant obtenu une moyenne de 20/40 aux deux épreuves d'une même session, avec compensation possible entre l'écrit et l'oral.

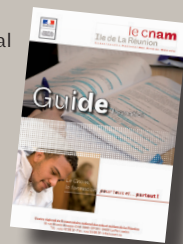
### Cycle de spécialisation

- Pour chaque session et par matière (sauf Méthodes et techniques juridiques MTH001), une épreuve écrite de 3 heures notée sur 20 et une épreuve orale notée sur 20 (30 minutes de préparation et 30 minutes à l'oral).
- Sont reçus les élèves ayant obtenu une moyenne de 20/40 aux deux épreuves d'une même session.
- Toutefois, une note inférieure à 7/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

**Attention ! Nul ne peut être admis à se présenter plus de quatre fois à l'examen d'un même cours, les quatre candidatures devant se suivre sans interruption au cours de quatre sessions consécutives quel que soit le centre d'examen. Le décompte commence avec la première session à laquelle l'auditeur a effectivement siégé à l'examen.**

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re) en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port. Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formations** sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re)



## Débouchés

- Certificat d'Etudes juridiques immobilières du Cnam (CEJI) avec 4 UE obligatoires ;
- Etudes supérieures de 3<sup>e</sup> cycle ;
- Devenir un *Chartered surveyor* (voir [www.ichplus.com](http://www.ichplus.com)) ;
- Carte professionnelle d'agent immobilier et d'administrateur de biens en application de l'Art 11 du décret du 20 juillet 1972 ;
- Accession à certains postes de direction des organismes HLM (arrêté du 5 juin 1980) ;
- Inscription sur la liste des experts agricoles et fonciers (arrêté du 6 mai 1988).

### Codes des fiches ROME les plus proches

C1501 : Gérance immobilière

C1502 : Gestion locative immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

C1504 : Transaction immobilière